



Conseil de sécurité

Soixante-dix-septième année

9102^e séance

Jeudi 28 juillet 2022, à 10 heures

New York

Provisoire

Président : M. Costa Filho (Brésil)

Membres :

Albanie	M. Spasse
Chine	M. Geng Shuang
Émirats arabes unis	M. Abushahab
États-Unis d'Amérique	M. DeLaurentis
Fédération de Russie	M ^{me} Evstigneeva
France	M ^{me} Broadhurst Estival
Gabon	M ^{me} Koumby Missambo
Ghana	M. Boateng
Inde	M. Raguttahalli
Irlande	M. Flynn
Kenya	M. Kiboino
Mexique	M. Ríos Sánchez
Norvège	M ^{me} Syed
Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	Dame Barbara Woodward

Ordre du jour

La situation à Chypre

Rapport du Secrétaire général sur l'opération des Nations Unies à Chypre
(S/2022/533)

Rapport du Secrétaire général sur sa mission de bons offices à Chypre
(S/2022/534)

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et la traduction des autres déclarations. Le texte définitif sera publié dans les *Documents officiels du Conseil de sécurité*. Les rectifications éventuelles ne doivent porter que sur le texte original des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau U-0506 (verbatimrecords@un.org). Les procès-verbaux rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents de l'Organisation des Nations Unies (<http://documents.un.org>)



La séance est ouverte à 10 heures.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

La situation à Chypre

Rapport du Secrétaire général sur l'opération des Nations Unies à Chypre (S/2022/533)

Rapport du Secrétaire général sur sa mission de bons offices à Chypre (S/2022/534)

Le Président (*parle en anglais*) : Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

Les membres du Conseil sont saisis du document S/2022/578, qui contient le texte d'un projet de résolution déposé par le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord.

J'appelle l'attention des membres du Conseil sur le document S/2022/533, qui contient le rapport du Secrétaire général sur l'opération des Nations Unies à Chypre, et sur le document S/2022/534, qui contient le rapport du Secrétaire général sur sa mission de bons offices à Chypre.

Le Conseil est prêt à voter sur le projet de résolution dont il est saisi.

J'informe le Conseil que la présidence du Conseil a rencontré les représentants des parties, qui ont confirmé qu'elles maintiennent leurs positions bien connues concernant la question inscrite à l'ordre du jour du Conseil. Se fondant sur ces rencontres, avec l'assentiment des membres du Conseil, la présidence est parvenue à la conclusion que le Conseil peut se prononcer sur le projet de résolution dont il est saisi. Si je n'entends pas d'objection, je vais maintenant mettre aux voix le projet de résolution.

Il est procédé au vote à main levée.

Votent pour :

Albanie, Brésil, Chine, France, Gabon, Ghana, Inde, Irlande, Kenya, Mexique, Norvège, Fédération de Russie, Émirats arabes unis, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, États-Unis d'Amérique

Le Président (*parle en anglais*) : Le résultat du vote est le suivant : 15 voix pour. Le projet de résolution est adopté à l'unanimité en tant que résolution 2646 (2022).

La séance est levée à 10 h 5.